



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180410-CM2018\_016-DE

Délibération N° 2018-016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Fabien MICHEL.

Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Alain POILPRÉ

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI

Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN

Absentes : Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 10    Nombre de Suffrages exprimés : 13  
Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

### ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018

Le Maire rappelle que par délibération n° 2018-003 du 13 Février 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention à l'association Comité Ampus Festivités pour l'année 2018 d'un montant de 5 500,00€.

Le Maire rappelle que par délibération n° 2018-004 du 13 Février 2018, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention à l'association Olympique Cyclisme Centre Var pour l'année 2018 d'un montant de 1 500,00€.

Le Maire expose au Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2018.

Il propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT 2018
657362	C.C.A.S. D'AMPUS	7 000.00 €
6574	AMPUS TENNIS CLUB	300.00 €
6574	A.S.L. DE LA NARTUBY	200.00 €
6574	ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION DU PATRIMOINE D'AMPUS	1 000.00 €
6574	A.S.A. DE FONTIGON	1 000.00 €
6574	CLUB LEO LAGRANGE	1 000.00 €
6574	COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000.00 €
6574	CRECHE DOREMI	1 000.00 €
6574	CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00 €
6574	EMPORIUM	1 200.00 €
6574	GROUPE AMPUSIAN DE SPELEOLOGIE	700.00 €
6574	LES DARNAGUETTES	1 000.00 €
6574	LES RAZMOQUETTES	1 500.00 €
6574	LA BOULE AMPUSIANNE	1 500.00 €

6574	COMITE DE JUMELAGE	1 000.00 €
6574	QUERO APRENDER	150.00 €
TOTAL		<b>20 750.00 €</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 20 750.00€, répartie comme indiqué ci-dessus,
- PRECISE que les crédits seront ouverts au BP 2018,
- HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

